



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.2/44/L.12/Rev.1
15 décembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Malaisie* : projet de résolution révisé

Les tendances du transfert de ressources à destination et en provenance des pays en développement et leurs incidences sur la croissance économique et le développement soutenu de ces pays

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 41/202 du 8 décembre 1986 sur le renforcement de la coopération économique internationale en vue de résoudre les problèmes de la dette extérieure des pays en développement, 42/198 du 11 décembre 1987 relative au développement de la coopération internationale en ce qui concerne le problème de la dette extérieure, et 43/198 du 20 décembre 1988 portant sur la crise de la dette extérieure et le développement,

Rappelant également sa résolution 43/197 du 20 décembre 1988 au sujet de la réalisation de l'objectif fixé pour l'aide publique au développement,

Prenant acte de la décision 1988/160 du Conseil économique et social, en date du 27 juillet 1988, relative au transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés, et de la résolution 1989/112 du Conseil, en date du 28 juillet 1989, concernant le transfert net de ressources des pays en développement et ses conséquences sur la croissance économique et le développement de ces pays,

* Au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui font partie du Groupe des 77.

Constatant que le ralentissement marqué du courant des ressources, la gravité de l'endettement extérieur, la détérioration des termes de l'échange, la baisse tendancielle des cours des produits de base, la persistance du protectionnisme, ainsi que d'autres mesures commerciales, se sont traduits par un transfert net de ressources des pays en développement,

Profondément préoccupée de voir que ce phénomène contribue encore à priver les pays en développement concernés de ressources nécessaires à une croissance économique et à un développement soutenu et risque de menacer leur stabilité sociale et politique,

Considérant qu'en raison des déséquilibres structurels persistants de l'économie mondiale, les pays en développement continuent de se heurter à des problèmes majeurs d'ordre monétaire et financier concernant les courants de ressources, les échanges commerciaux, les produits de base et la dette extérieure,

Gravement préoccupée de constater que l'évolution du flux net de ressources est telle que tous les pays doivent prendre d'urgence des mesures concertées pour résoudre ce problème afin d'assurer la reprise de la croissance économique et d'un développement soutenu dans les pays en développement,

1. Demande instamment à la communauté internationale d'adopter des mesures concrètes pour que le volume des ressources disponibles soit suffisant pour assurer la reprise de la croissance économique et d'un développement soutenu dans les pays en développement, compte tenu des recommandations suivantes :

a) Les gouvernements des pays développés devraient encourager la formation d'un flux de ressources suffisant à destination des pays en développement et les pays donateurs devraient relever le plus rapidement possible le niveau de leur aide publique au développement de manière à atteindre les objectifs internationaux convenus;

b) Pour surmonter les difficultés de longue date que pose la dette extérieure des pays en développement, il faudrait procéder, entre autres mesures et selon que de besoin, à une réduction de l'encours et du service de la dette qui soit suffisamment importante pour contribuer à la reprise d'une croissance dynamique et d'un développement soutenu dans les pays en développement endettés;

c) Les gouvernements des pays membres d'institutions financières multilatérales devraient veiller à ce que le volume des ressources dont celles-ci disposent leur permette de s'acquitter intégralement de leur mandat et, partant, de répondre aux besoins de financement des programmes économiques et sociaux des pays en développement, selon une approche compatible avec les objectifs socio-économiques de ces pays et leurs priorités en matière de croissance et développement;

d) Si besoin est, il faudrait prendre, à l'échelon national, des mesures favorisant la formation de capital dans les pays en développement qui pâtissent d'une insuffisance de l'épargne et des apports de ressources extérieures;

e) Les pays industrialisés devraient redoubler d'efforts pour poursuivre leurs programmes d'ajustement structurel, maintenir une croissance vigoureuse tout en réduisant ou en maîtrisant l'inflation et mettre au point un train de mesures budgétaires et monétaires de nature à faire baisser les taux d'intérêt et, partant, à créer un climat économique international plus favorable;

f) Tous les gouvernements devraient favoriser l'ouverture du système d'échanges commerciaux, de façon à faciliter l'accès aux marchés des produits d'exportation, notamment ceux des pays en développement, et ce en particulier dans le cadre des Négociations commerciales multilatérales d'Uruguay;

2. Recommande que le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED examine de façon approfondie à sa trente-septième session la question du transfert de ressources à destination et en provenance des pays en développement;

3. Invite le Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement à poursuivre ses travaux et à étudier à fond la question du transfert de ressources à destination et en provenance des pays en développement;

4. Prie le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa quarante-cinquième session, de l'application des recommandations figurant au paragraphe 1 de la présente résolution.
